

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0014891

135022

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1848 Société : RAN

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BIBLAT Mohamed

Date de naissance : 10/02/1948

Adresse : Bd. Bou Sina 290 KASSBA ENTRÉE A N°8
HAY HASSANI CASABLANCA

Tél. 06 87 41 63 05 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Docteur SOUALLY . M
Cardiologue
10, Azamour & Bd. Sidi Abderrahman
Commune N° 10 - 1^{er} Etage H. Hassan
Casablanca - Tél. 05 22 21 31 35

Date de consultation : 27 OCT. 2022

Nom et prénom du malade : M. BIBLAT Mohamed Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Coronaropathie isolaire, angor de poitrine

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 12/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019



Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11 OCT 2022	C	2 ELG	300018	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur Date Montant de la Facture

le 11/10/22 1169,90

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue Date Désignation des Coefficients Montant des Honoraires

2059018

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien Date des Soins Nombre des Coefficients (AM, PC, IM, IV) Montant détaillé des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

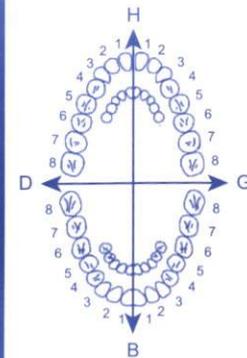
SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



COEFFICIENT DES TRAVAUX	<input type="text"/>
MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>
DATE DU DEVIS	<input type="text"/>
DATE DE L'EXECUTION	<input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Nom: BIBLAT MOHAMED

Date de naissance: 10/02/1948

Sexe: Masculin

Poids: -

Taille: -

Identifiant: 4615

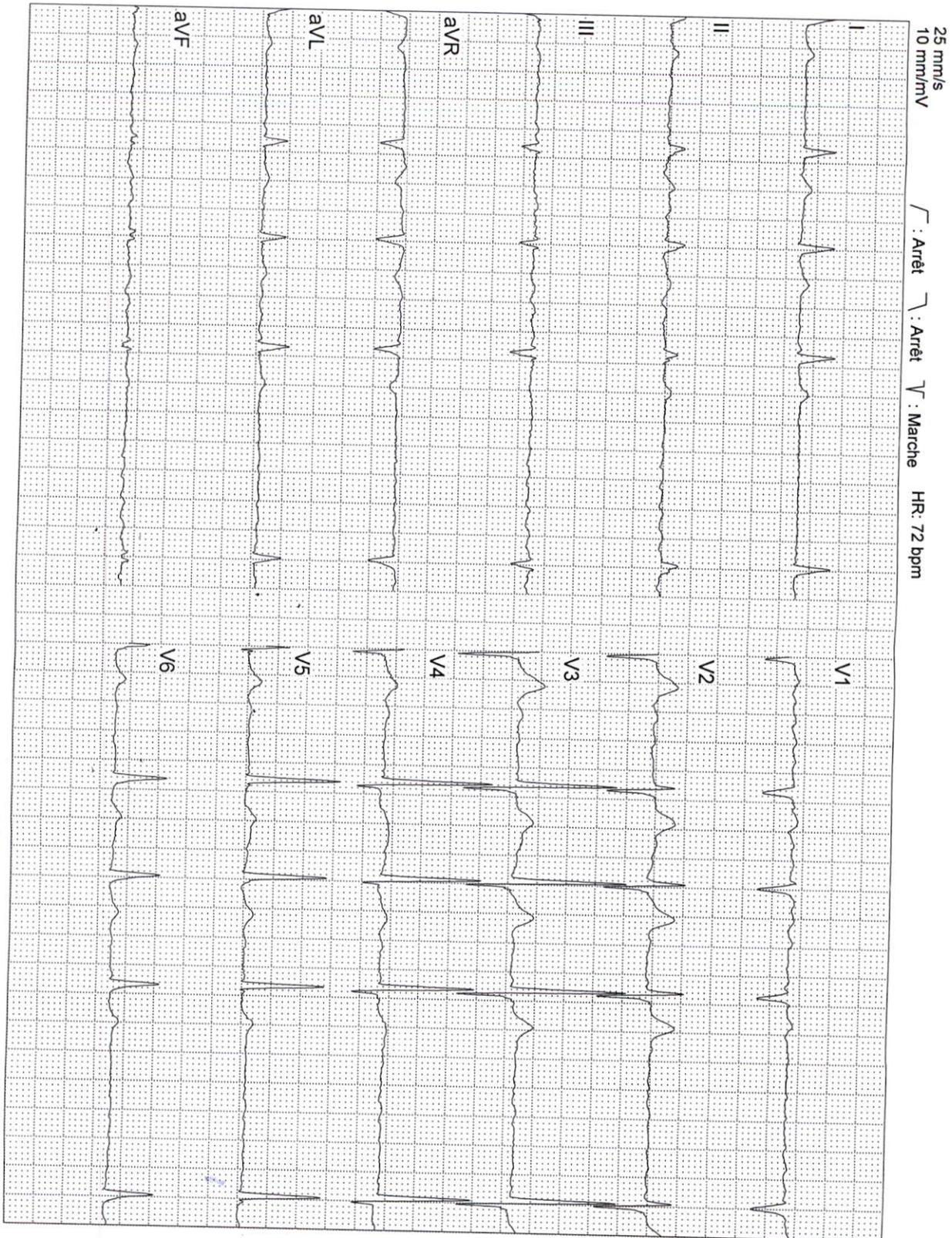
Médecin: CARDIO SOUALY M

Raison sociale:

Téléphone:

Temps d'enregistrement: 25/10/2022 13:57:33

1/1



Docteur M. SOUALY
Cardiologue
 Diplômée de la Faculté de Paris



الدكتورة م. اسوالي
 اختصاصية في أمراض القلب
 خريجة جامعة باريس

Echo - doppler Cardiaque - Holter TA - Holter Rythmique - ECG Effort

Casablanca, le 11/10/2022

M^r BIRCA T Mohamed

98.40

- TAREG 100 mg 

44.00

- Corium 6,25  100 mg

46,70

- Zylenc 100 mg 

20.80

- Gelyp 50 mg  100 mg

960,00

- Equis 50 mg  100 mg 12^h

Remboursement de 30%

1169,90

PHARMACIE AL BOUSTANE
 580, Bd Ibn Sina Hay Hassani
 CASABLANCA
 Tél. : 05 22 90 33 97

دكتورة اسوالي م. م.
Docteur SOUALY . M
 Cardiologue
 10r Etage, Communale N°10 - 1er Etage H. Hassani
 Casablanca - Tél. : 0522 91 31 38

Sur Rendez-vous

بالموعد

Angle Bd Abdelhadi Boutaleb & Bd. Sidi Abderrahmane, Immeuble Communal B
 N° 10, 1er Etage Hay Hassani - Casablanca
 Tél. : 0522 91 31 38 - GSM : 06 61 41 19 66

Eliquis® 5 mg
60 comprimés pelliculés
P.P.V.: 960,00 DH



611800103032 3

TAREG 40 mg ○

28 comprimés pelliculés

PPV : 98.40 DH

~~LOT: 195~~
~~EXP: AVR 2025~~
~~PPV: 44 DH 00~~

LOT ~~22114~~

EXP 04 2036

PPV 46.70 DH

1 1 1
20,80